



## Délibération de l'Assemblée Plénière

### DAP N° 21.03.09

#### **OBJET : Attribution des moyens affectés aux groupes d'élus constitués au sein du Conseil Régional et mise à disposition de moyens informatiques et de télécommunications affectés aux élus régionaux**

Le Conseil régional, réuni en Assemblée plénière du 23 juillet 2021, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 4132-17-1 et L 4132-23 ;

Vu la circulaire du 6 mars 1995 relative à l'application de l'article 27 de la loi n° 95-65 du 19 janvier 1995 relative au financement de la vie politique

#### **DECIDE**

##### **A – Attribution des moyens affectés aux groupes d'élus constitués**

- D'attribuer une dotation annuelle forfaitaire de 50 000 € à chaque groupe d'élus constitué.
- D'attribuer une dotation annuelle fixe de 7 793 € par élu et par groupe constitué.
- D'affecter, à compter du 2 juillet 2021, un maximum de 5 Equivalents Temps Plein sur les fonctions de collaborateurs, à chaque groupe d'élus constitué, sur proposition des Présidents de groupe. Un apprenti ou un stagiaire pourront également être recrutés sur proposition des Présidents de groupe.
- D'arrêter le périmètre des dépenses de personnel et des prestations en nature et des dépenses de fonctionnement des groupes constitués susceptibles d'être imputées sur le budget de fonctionnement des groupes, selon la liste jointe en annexe.

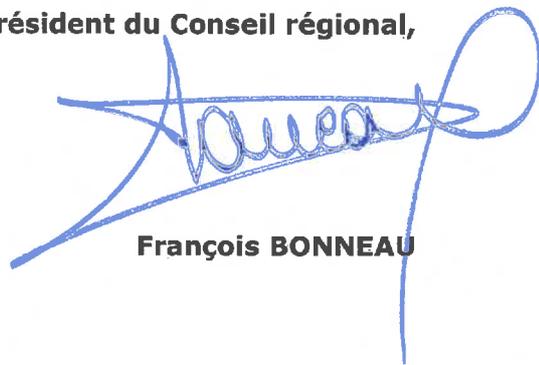
- D'affecter aux groupes d'élus constitués les locaux nécessaires à leur fonctionnement.

**B - Mise à disposition de moyens informatiques et de télécommunications affectés aux élus régionaux**

- D'attribuer à chaque élu régional, à titre individuel, le matériel informatique suivant : Un ordinateur portable de type hybride équipé de la suite office 365 et ses services associés et de l'application KBOX pour la transmission sécurisée des convocations et rapports des séances plénières, commissions Permanentes, commissions thématiques et commissions d'appel d'offres.

- D'attribuer au Président du Conseil Régional, aux vice-Présidents, aux conseillers régionaux délégués, au/à la président(e) de la Commission d'Appel d'Offres et au Questeur un appareil de téléphonie mobile type smartphone avec abonnement voix SMS illimités et 25 Go de data.

**Le Président du Conseil régional,**



**François BONNEAU**

**SIGNÉ ET AFFICHÉ LE : 26 JUILLET 2021**

N.B : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.

**ANNEXE A LA DELIBERATION DAP N° 21.03.09 DU 23 JUILLET 2021**

**NATURE DES DÉPENSES DE PERSONNEL  
DANS LE CADRE DE LA DOTATION DES GROUPES D'ÉLUS  
Mandature 2021 - 2028**

L'autorité territoriale procède au recrutement des personnels affectés auprès des groupes d'élus constitués, sur proposition du Président de chaque groupe.

La rémunération des collaborateurs de groupe est prise en charge sur le budget des groupes. Il s'agit du salaire brut de l'agent et des cotisations patronales afférentes.

Les conditions de rémunérations comprennent :

- le traitement indiciaire correspondant à un grade de la fonction publique, en tenant compte de la fonction exercée, de la qualification et de l'expérience de l'agent ;
- le Supplément Familial de Traitement calculé en fonction du nombre d'enfants et de leur âge ;
- le régime indemnitaire en cours dans la collectivité en fonction de l'emploi occupé (référence au groupe de fonction des chargés de mission).

Aucune autre prime ne pourra être versée en dehors du cadre de la délibération fixée par la collectivité.

Le coût des formations ainsi que les frais de déplacement liés aux déplacements professionnels et aux formations des collaborateurs de groupe sont également imputés sur le budget de chaque groupe d'élus.

Les apprentis, stagiaires seront rémunérés selon les règles fixées par la collectivité. Les dépenses afférentes seront imputées sur le budget des groupes.

Les collaborateurs peuvent bénéficier de la participation transport (domicile-travail) et de la participation mutuelle. Ces dépenses ne sont pas imputées sur le budget des groupes.

## NATURE DES DÉPENSES PRISES EN CHARGE DANS LE CADRE DE LA DOTATION DES GROUPES D'ÉLUS

**Mandature 2021 - 2028**

**- HORS PERSONNEL -**

### **I - LISTE DES PRESTATIONS EN NATURE MISES À DISPOSITION DES GROUPES D'ÉLUS PAR LE CONSEIL RÉGIONAL :**

#### **A - Locaux \***

<b>Types</b>	<b>Localisation</b>	<b>Observations</b>
Loyers et charges (y compris taxe d'habitation et impôts fonciers)		
Assurance des locaux		
Nettoyage des locaux		

\* Le coût global des dépenses liées aux locaux des groupes d'élus sera précisé chaque année dans le compte administratif - annexe "Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions".

#### **B - Fournitures et prestations**

<b>Types</b>	<b>Localisation</b>	<b>Observations</b>
Abonnements lignes télécom fixes et Internet	Local	
Abonnement au câble TV	Local	
Location d'un copieur	Local	
Mobilier de bureau : Bureau, caisson, armoire, siège, luminaire ...	Local	

### **II - LISTE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES**

#### **A - Matériel et fourniture de bureau**

<b>Types</b>	<b>Localisation</b>	<b>Observations</b>
Téléviseur et système d'enregistrement TV	Local	Dans la limite de 1 par groupe
Petites fournitures de bureau, tampon "nom du groupe", consommable informatique (encre, CD ...)	Local	
Papier A4, A3, blanc, couleur	Local	
Carte de visite ou de correspondance - assistant de groupe - conseiller		
Entretien d'un copieur en fonction du nombre de copies effectuées. Un compteur par groupe	Local	

## B - Matériel, fournitures et prestations informatiques

Types	Localisation	Observations
Fourniture d'un PC portable avec station d'accueil, écran plat et périphériques (clavier + souris)	Assistants	Le poste de travail est fourni avec les licences logicielles incluses en standard (ex : système d'exploitation, suite Microsoft Office, logiciels antivirus, etc...)
Un exemplaire par groupe du matériel informatique de la dotation élu	Local	
Logiciels utilisés par les services du conseil régional, en achat ou location	Installés sur le matériel des assistants	Logiciels du catalogue de la Direction des Systèmes d'Information. Avec assistance informatique
Logiciels non prévus dans le catalogue de la Direction des Systèmes d'Information, en achat ou location.	Installés sur le matériel des assistants	Pas de service d'assistance informatique
Réparation de matériel : <ul style="list-style-type: none"> <li>- PC portable</li> <li>- Matériel informatique de la dotation élus</li> </ul>	Local	Si le service d'assistance informatique ne peut pas réparer le matériel, nouvelle acquisition à prévoir

## c - Matériel de téléphonie, abonnements et consommations téléphoniques

Types	Localisation	Observations
Téléphone mobile avec abonnement et consommations	Président de groupe Assistants	Ces matériels sont achetés sur le marché de téléphonie mobile, dans la même gamme que celle prévue pour la collectivité
Téléphone fixe IP	Local	
Consommations de la téléphonie fixe IP	Local	
Réparation de matériel <ul style="list-style-type: none"> <li>- Téléphone mobile</li> <li>- Téléphone fixe IP</li> </ul>	Local	Si le service d'assistance informatique ne peut pas réparer le matériel

## D - Documentation

<b>Types</b>	<b>Localisation</b>	<b>Observations</b>
- Cartes, plans de la Région - 1 dictionnaire, aide au Français - 1 dictionnaire Anglais/Français - Fascicules INSEE - 2 codes électoraux - 2 CGCT - 5 ouvrages concernant la Région, la spécificité du groupe par groupe par an	Local	Lié au domaine régional, au domaine de compétence (commission ou organisme)
5 abonnements par groupe (papier ou numérique)	- Local - Adresse mail Région	
2 abonnements numériques par élu (journaux de la PQR, hebdomadaires ou mensuels)	- Adresse mail élu Région	

## E - Courrier

<b>Types</b>	<b>Localisation</b>	<b>Observations</b>
Lettres déposées au pôle Courrier de la Région, par les assistants de groupe ou les conseillers		Dans la limite maximum de 100 courriers "standards" par conseiller et par mois

Les achats, locations ou prestations sont pris en charge dans le cadre des marchés en cours d'exécution.

Le matériel et le mobilier achetés font partie du patrimoine de la Région. A ce titre, ils sont inscrits dans l'inventaire du Conseil régional.

Ils seront installés dans les locaux affectés aux groupes (à l'exception des téléphones mobiles, PC portables).